

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Quick Seal Repair Patch (4299-25, 4299-26, 4299-27)	
Autres moyens d'identification	Pas disponible	
Usage recommandé	Réparations et joints	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
Fabricant	Nu-Calgon 2611 Schuetz Road St. Louis, MO 63043 US Téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)	
Fournisseur	Voir ci-dessus	

2. Identification des risques

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Cancérogénicité	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction (le fœtus)	Catégorie 2
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus.
Conseil de prudence	
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage.
Intervention	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Stockage	Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) Aucuns connus.

SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA) Aucuns connus.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires Aucune.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Carbonate de calcium (1:1)		471-34-1	45-70*
Fibre de verre		65997-17-3	10-30*
Styrène		100-42-5	0.1-1*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.
*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié d'avril 2018.

4. Premiers soins

Inhalation	N'est pas une voie habituelle d'exposition dangereuse. En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Yeux	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Ingestion	N'est pas une voie habituelle d'exposition dangereuse. Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec la peau peut causer une irritation. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Lutte contre l'incendie / instructions	Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Prendre et jeter la.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet à l'égout.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
--	--

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)	MPT	10 mg/m3	
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	MPT	0.2 fibres/cm3	Fibre.
		5 mg/m3	Total des particules.
		5 mg/m3	Fibre, totale
Styrène (CAS 100-42-5)	LECT	170 mg/m3	
		40 ppm	
	MPT	85 mg/m3	
		20 ppm	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)	LECT	20 mg/m3	Poussières totales.
	MPT	3 mg/m3	Fraction respirable.
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	MPT	10 mg/m3	Poussières totales.
		0.2 fibres/cm3	Fibre.
Styrène (CAS 100-42-5)	LECT	5 mg/m3	Fibres inhalables.
		75 ppm	
	MPT	50 ppm	

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Styrène (CAS 100-42-5)	LECT	40 ppm	
	MPT	20 ppm	

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	MPT	0.5 fibres/mL	Fibres respirables.
		5 mg/m3	Fraction inhalable.
Styrène (CAS 100-42-5)	LECT	100 ppm	
	MPT	35 ppm	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)	MPT	10 mg/m3	Poussières totales.
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	MPT	1 fibres/cm3n	Fibre.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Styrène (CAS 100-42-5)	LECT	426 mg/m3	
		100 ppm	
	MPT	213 mg/m3	
		50 ppm	

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)	PEL	5 mg/m3	Fraction respirable.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
		15 mg/m3	Poussières totales.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	
Styrène (CAS 100-42-5)	MPT	100 ppm	
	Plafond	200 ppm	

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	
Styrène (CAS 100-42-5)	LECT	40 ppm	
	MPT	20 ppm	

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)	MPT	5 mg/m3	Respirable.
		10 mg/m3	Total
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	MPT	3 fibres/cm3	Fibrous dust.
		3 fibres/cm3	Fibre.
		5 mg/m3	Fibre, totale
		5 mg/m3	fibres, poussière totale
Styrène (CAS 100-42-5)	LECT	425 mg/m3 100 ppm	
	MPT	215 mg/m3 50 ppm	

Valeurs biologiques limites
Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Styrène (CAS 100-42-5)	40 µg/L	Styrène	Urine	*
	400 mg/g	Acide mandélique plus acide phénylglyoxylique	Créatinine dans l'urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition
Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Styrène (CAS 100-42-5)

Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

Protection de la peau
Protection des mains

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Un matériau doux et collant
État physique	Solide.
Forme	Poudre.
Couleur	Grise
Odeur	Sucré
Seuil de l'odeur	Faible
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Point d'éclair	448.9 °C (840.0 °F)
Vitesse d'évaporation	0
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	> 0.9 (Styrene)
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	< 6.6 (Styrene)
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	4.5 (styrene)
Densité de vapeur	3.6 (styrene)
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Insoluble
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Sans objet
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Températures élevées.
Matériaux incompatibles	Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion N'est pas une voie d'exposition habituelle. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Inhalation N'est pas une voie d'exposition habituelle. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Peau Le contact direct avec la peau peut causer une irritation.

Yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec la peau peut causer une irritation. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 3 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, ECHA
	souris	6450 mg/kg, HSDB
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
		> 2000 mg/kg, ECHA
Styrène (CAS 100-42-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	cobaye	> 5.1 mg/L, 7 heures, ECHA
	Rat	2770 ppm, 4 heures, HSDB
		24 mg/L, 4 heures, HSDB
		11.8 mg/l/4h, ECHA
	souris	> 2.1 mg/L, 6 heures, ECHA
		4940 ppm, 2 heures, HSDB
<i>Orale</i>		
DL50	Hamster, syrien	> 6000 mg/kg, ECHA

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Minutes d'exposition Pas disponible.

Indice d'érythème Pas disponible.

Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.
Jours de récupération	Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)	Irritant
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétotoxique.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.
Voir ci-dessous.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Fibre de verre (CAS 65997-17-3) A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

Fibre de verre (CAS 65997-17-3) Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

FIBRES CÉRAMIQUES RÉFRACTAIRES (CAS 65997-17-3) Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Fibre de verre (CAS 65997-17-3) Effet cancérogène détecté chez les animaux.
Styrène (CAS 100-42-5) Effet cancérogène détecté chez les animaux.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Styrène (CAS 100-42-5) Volume 60, Volume 82 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire de cancérogènes substance

Styrène (CAS 100-42-5)

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène présumé

Styrène (CAS 100-42-5) Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire au fœtus.

Tératogénicité Pas disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	> 56000 mg/L, 96 heures
Styrène (CAS 100-42-5)			
Algues	IC50	Algues	1.4 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	5.35 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	3.3 - 7.4 mg/L, 48 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Poisson	CL50 Vairon à tête de mouton (Cyprinodon variegatus)	5.1 - 16 mg/L, 96 heures
Persistence et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.	
Potentiel de bioaccumulation		
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.	
Mobilité générale	Pas disponible.	
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).	

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:	Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
Ministère des Transports des États Unis. (DOT)	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée	
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	Inscrit.
COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification	
Styrène (CAS 100-42-5)	1 TONNES
Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)	
Non inscrit.	
Gaz à effet de serre	
Non inscrit.	
Règlements sur les précurseurs	
Non réglementé.	
SIMDUT 2015 exemptions	Sans objet
Règlementations Fédérales des États-Unis	Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.
	Tous les produits chimiques sont inclus dans l'inventaire du TSCA.
TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)	
Non réglementé.	
CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):	
Styrène (CAS 100-42-5)	Inscrit.
ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)	
Non inscrit.	

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Danger immédiat - Non
 Risque différé - Oui
 Danger d'incendie - Non
 Danger lié à la pression - Non
 Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Dénomination chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Styrène	100-42-5	0.1-1*

Autres règlements fédéraux**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Styrène (CAS 100-42-5)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Fibre de verre (CAS 65997-17-3) Inscrit.
 Styrène (CAS 100-42-5) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Styrène (CAS 100-42-5)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Styrène (CAS 100-42-5) Inscrit.

US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

Styrène (CAS 100-42-5)

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1) Inscrit.
 Fibre de verre (CAS 65997-17-3) Inscrit.
 Styrène (CAS 100-42-5) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)
 Fibre de verre (CAS 65997-17-3)
 Styrène (CAS 100-42-5)

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

Styrène (CAS 100-42-5)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1) Inscrit.
 Fibre de verre (CAS 65997-17-3) Inscrit.
 Styrène (CAS 100-42-5) Inscrit.

US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance

Styrène (CAS 100-42-5)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)
 Fibre de verre (CAS 65997-17-3)
 Styrène (CAS 100-42-5)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Styrène (CAS 100-42-5)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)
 Fibre de verre (CAS 65997-17-3)
 Styrène (CAS 100-42-5)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)
 Fibre de verre (CAS 65997-17-3)
 Styrène (CAS 100-42-5)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie



AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à Styène, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance

Styrène (CAS 100-42-5)

Inscription : 22 avril 2016

Inventaires

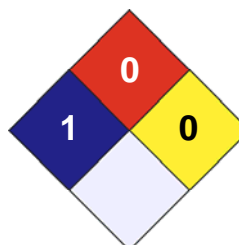
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 1
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

22-Juillet-2019

Version n°

01

Date en vigueur

22-Juillet-2019

Préparée par

Nu-Calgon Service Technique Téléphone: (314) 469-7000

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.